

C'est à une cérémonie de ce genre que les fidèles étaient conviés dans notre église, le 15 août, jour de la fête de l'Assomption. Quatre jeunes gens y recevaient la bure des Frères Mineurs des mains du R. P. Raymond, gardien du couvent de Montréal. Les assistants, nombreux et recueillis, témoignaient, par leur présence, l'intérêt toujours très vif, toujours nouveau pour eux, qu'offre cette scène de renoncement. Et d'ailleurs, ne se sentent-ils pas meilleurs, après avoir joui de ce spectacle, de cette muette et éloquente prédication du bon exemple, d'ordinaire si efficace. Sans doute, beaucoup d'entre eux n'ont jamais entendu et n'entendront jamais retentir au fond de leur cœur l'appel divin à une telle vocation, mais tous, indistinctement sont appelés à pratiquer, dans une certaine mesure, la vertu si chrétienne d'abnégation, depuis que Notre-Seigneur en a fait une loi sur la terre: «Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.» (Saint Math. xvi. 24.)

C'est à la vie religieuse, où l'âme se propose de suivre de plus près les traces du divin Maître, que le prédicateur, applique ce texte. Il dit fort bien quels sont les renoncements que devront pratiquer les nouveaux élus, renoncements dont le dernier et certainement le plus pénible consiste à se renoncer soi-même.

La vie religieuse est un Calvaire qu'il faut gravir avec Jésus. Qu'ils aient confiance, le Dieu qui les appelle ne les délaissera pas dans le sacrifice. Après avoir suivi Jésus sur la montagne des douleurs, ils auront le bonheur de le suivre dans son éternel royaume.

Le chant du *Veni Creator* implore ensuite les lumières du Saint-Esprit ; puis, les quatre postulants sont revêtus de l'habit franciscain et reçoivent les noms de religion qu'ils porteront désormais.

Ce sont pour : M. François Maltais, du séminaire de Québec, Fr. Ludovic ; M. Louis Durand, du séminaire de Saint-Hyacinthe, Fr. Prosper ; M. Lorenzo Dugal, du séminaire de Québec, Fr. Marcel ; M. Ernest Bouchard, du collège de Montréal, Fr. Louis-Joseph.

18 août. — Trois jours plus tard, en la solennité de la fête de l'Assomption, avait lieu, dans notre église, la profession simple de quatre novices qui, un an auparavant, avaient sollicité l'habit de saint François.

Le R. P. Raymond présidait la cérémonie, c'est aussi lui qui fit l'allocation de circonstance. Après avoir loué la persévérance des quatre jeunes religieux et constaté que c'est avec une volonté bien